

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n° CM2023_07

Convocation du 30 janvier 2023

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Nombre de conseillers en exercice : 27

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : V PERRIN.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Considérant que le D.O.B. de la commune de Sanvignes-les-Mines est organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif par le conseil municipal,
Considérant que les éléments nécessaires au débat ont été transmis aux conseillers municipaux,
Considérant que le débat a eu lieu en séance,
Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Anne SEVIN.